

104 301

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2017

L'an 2017,

Le 14 juin,

A 10 heures 30,

Les associés de la société MICHEL THOMAS, société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société MICHEL THOMAS, 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS 16ème sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 29 mai 2017 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les associés présents sont :

Monsieur Thibault THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Eric THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Didier THOMAS,
- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Madame Anne-Marie THOMAS-BLONDEL, détenant 372 parts sociales en usufruit.



Total des parts présentes ou représentées : 1128 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé. Le secrétariat est assuré par Monsieur Jean GUILLERMINET.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

104 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 752 ; contre : 0 ; abstention : 376

Resolution adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 568.738,13 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	568.738,13 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	568.738,13 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	141.331,43 euros
Eric THOMAS	142.468,90 euros
Didier THOMAS	142.468,90 euros
Thibault THOMAS	142.468,90 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 752 ; contre : 0 ; abstention : 376

Resolution adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Est amené au présent PV une demande écrite
de Didier THOMAS en attente de réponse
à lui fournir.

Point 1 - Nécessité de disposer des comptes au siège de la société comme indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale -
ou par faciliter les transmettre sous forme électronique -

Point 2 - Nécessité d'établir un budget prévisionnel -

Point 3 : - Communication par le gérant des dates prévisionnelles et montant des distributions -

Ceci s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la gestion comme lorsque j'ai demandé le virement des distributions directement aux comptes bancaires de chacun des associés.
(cela allège et fluidifie les règlements)

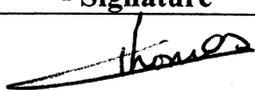
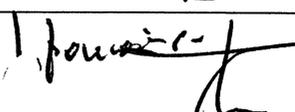
fait le 14 juin 2017
en assemblée générale et a annexé aux résolutions.



MICHELTHOMAS
Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUN 2017

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. DIDIER THOMAS 33 AVENUE DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	376	
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	376	
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	376	
4	Mme ANNE MARIE THOMAS BLONDEL 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS	372	- Absente -
	Totaux =====	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 1 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant ensemble 1128 droits sociaux

Le président



POUVOIR

Je soussigné ERIC THOMAS,

demeurant 2 PLACE ROYALE
78000 VERSAILLES,

propriétaire de 500 parts sociales de la société MICHEL THOMAS,
société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, dont le siège est 67 BOULEVARD
EXELMANS, 75016 PARIS 16ème, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés
sous le numéro R.C.S PARIS D 378 798 995,

Donne pouvoir à

M. THOMAS THIBAUT
demeurant 9 impasse des bords de Saugnon 34410 Saugnon

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite Société, convoquée
pour le 14 juin 2017, à 10h30, au siège social de la société MICHEL THOMAS, 67
BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS 16ème, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice.

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut
de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, émarger la feuille de
présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou
s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et
généralement, faire le nécessaire.

" Bon pour acceptation
du pouvoir "



Fait à Versailles
Le 13 Juin 2017



